



LE MÉCÉNAT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Avril 2017



Cap Rural est cofinancé par l'Union européenne

Cap Rural - 200, avenue de la Clairette, 26150 Die • 04 75 22 14 89 • contact@caprural.org • www.caprural.org

PRÉAMBULE

Pour assurer la mise en œuvre de projets sur les territoires, la combinaison de fonds publics et de fonds privés est une approche utilisée de plus en plus fréquemment par les acteurs du développement territorial.

Les possibilités d'accompagnements financiers des fondations, le développement du financement participatif... offrent de nouvelles possibilités.

Le mécénat territorial constitue une forme de mobilisation de fonds privés mise en œuvre par un nombre croissant de collectivités et d'associations.

- Mais qu'est-ce que le mécénat ?
- En quoi est-ce différent des autres formes de financements ?
- Comment et pourquoi s'engager dans une démarche de ce type ?

A travers ce document, l'objectif de Cap Rural est d'apporter des éléments de réponse à ces questions au travers d'éléments de cadrage et méthodologiques.

CONTACT :



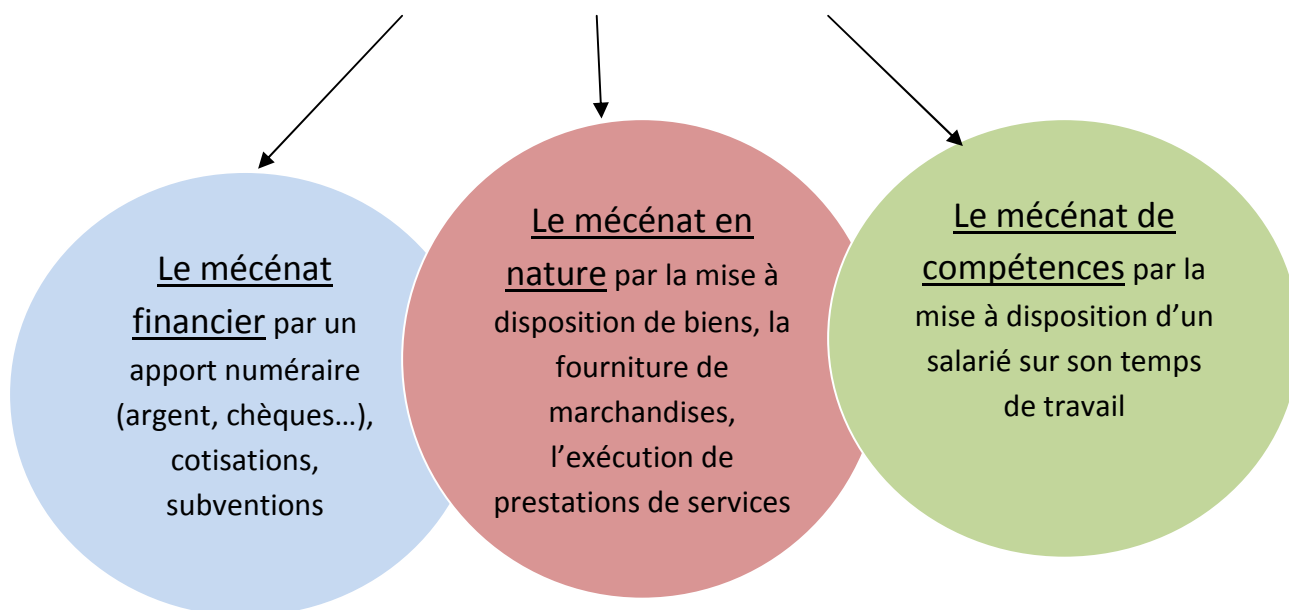
Jean-Philippe Jamot
Mission Dynamiques entrepreneuriales de créations d'activités –
Ingénierie financière des projets
Cap Rural
Avenue de Lyon
26500 - Bourg-lès-Valence
Tél : 04 75 80 16 06 / 06 80 82 45 47
agriruralite@caprural.org

LE MÉCÉNAT C'EST...

« Le mécénat est un soutien matériel ou financier apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, par une entreprise ou un particulier à une action ou une activité d'intérêt général » (arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière).

Le sponsoring est également un soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou une organisation mais en vue d'en retirer un bénéfice direct.

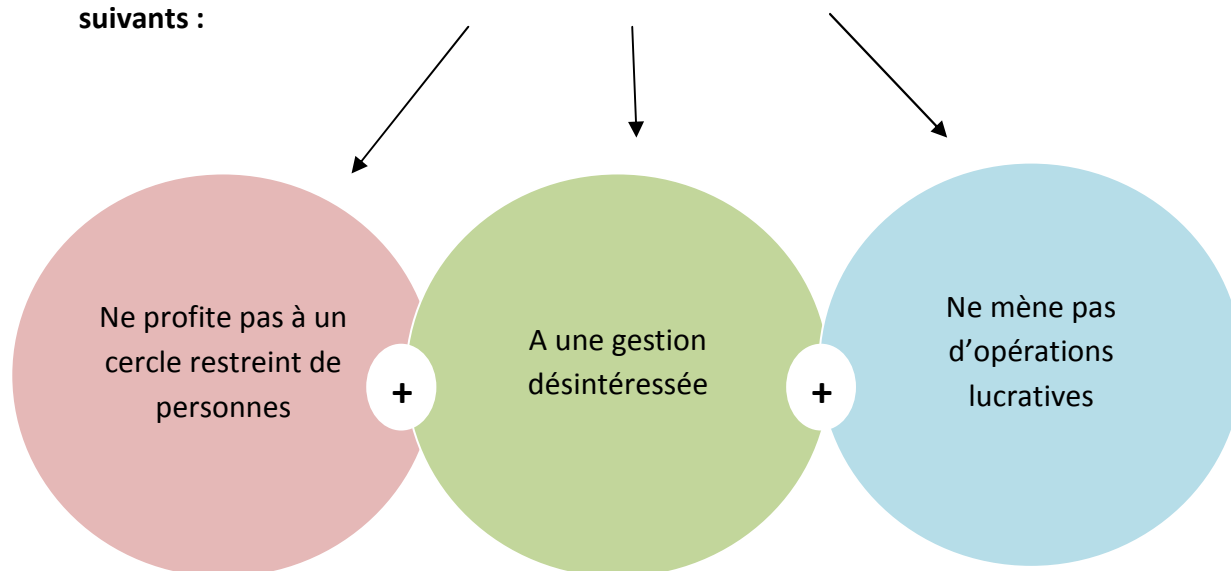
Les différentes formes que peut prendre le mécénat



L'Etat, ses établissements publics, les collectivités territoriales, les associations qui répondent aux critères d'intérêt général sont éligibles au mécénat.

LA NOTION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL...

L'intérêt général est la notion qui permet de déterminer qui peut ou non bénéficier du mécénat. Il n'existe pas d'organisme délivrant un label de reconnaissance d'intérêt général. C'est à l'organisme bénéficiaire d'apprécier s'il entre dans ce champ au regard des critères suivants :



Si l'organisme bénéficiaire a un doute sur son caractère d'intérêt général et sur sa capacité à émettre des reçus fiscaux, il peut solliciter une habilitation tacite de son administration fiscale dans le cadre d'une procédure de rescrit.

Les domaines considérés comme ayant un caractère d'intérêt général sont « les œuvres ou organismes ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises » (article 238 bis du Code général des impôts)

MÉCÉNAT ET FISCALITÉ...

C'est la loi n°2003-709 du 1 août 2003 dite « loi Aillagon », relative au mécénat, aux associations et aux fondations, qui permet d'encourager par des mesures fiscales les initiatives privées, d'entreprises ou de particuliers.

• Procédure de rescrit fiscal :

Cette procédure permet de s'assurer préalablement à la délivrance de reçus fiscaux que sa structure répond bien aux critères d'éligibilité. Une demande doit être présentée à l'administration fiscale qui a six mois pour répondre à compter de la réception de sa demande. L'absence de réponse au-delà des six mois vaut réponse tacite positive.

• Mécanisme fiscal :

La loi prévoit que les versements effectués par les entreprises ou les particuliers au titre du mécénat entraînent une réduction d'impôt.

	Entreprise	Particulier
Réduction d'impôt possible	60% du montant des dons dans la limite de 0,5% du CA lorsque l'entreprise est assujettie à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés.	66% du montant des dons dans la limite de 20% du revenu imposable
Justificatifs	Doit pouvoir justifier la réduction d'impôt en fournissant les reçus fiscaux	Tenu d'annexer les reçus fiscaux à la déclaration d'impôt

• Contreparties possibles :

Il peut être proposé aux mécènes une contrepartie.

	Entreprise	Particulier
Contreparties possibles	Dans la limite de 25% du montant du don	Plafonnées à hauteur de 25% du montant du don dans une limite forfaitaire de 66 euros
Nature des contreparties	Communication visuelle, invitations aux spectacles, locaux...	

MÉCÉNAT QUELS INTÉRÊTS...

•Pour l'acteur du développement

→**Mobiliser des moyens pour réaliser un projet** sachant qu'il peut s'agir de financements **mais également** de mise à disposition de compétences ou de biens

→**Mobiliser les acteurs privés d'un territoire**, ce qui au-delà des aspects de financement permet de **faire connaître, donner du sens et de développer l'adhésion** autour d'un projet

→**Dynamiser les acteurs privés** en les associant aux actions conduites sur le territoire

→**Engager une véritable réflexion** sur son projet de territoire, son mode de fonctionnement et son organisation de manière à définir une stratégie cohérente de financement public/privé

L'intérêt pour une collectivité, une association... de s'engager dans une démarche de mécénat dépasse l'enjeu du financement de projets. Il est important d'intégrer cette donnée dans sa réflexion et sa stratégie.

Lancer une politique de mécénat ne s'improvise pas...

•Pour l'entreprise

→**Soutenir le développement local et créer du lien avec son environnement** culturel, économique, social et politique

→**Communiquer autrement** via son personnel et ses clients, le grand public...

→**Affirmer ses valeurs et d'œuvrer au service de l'intérêt général**

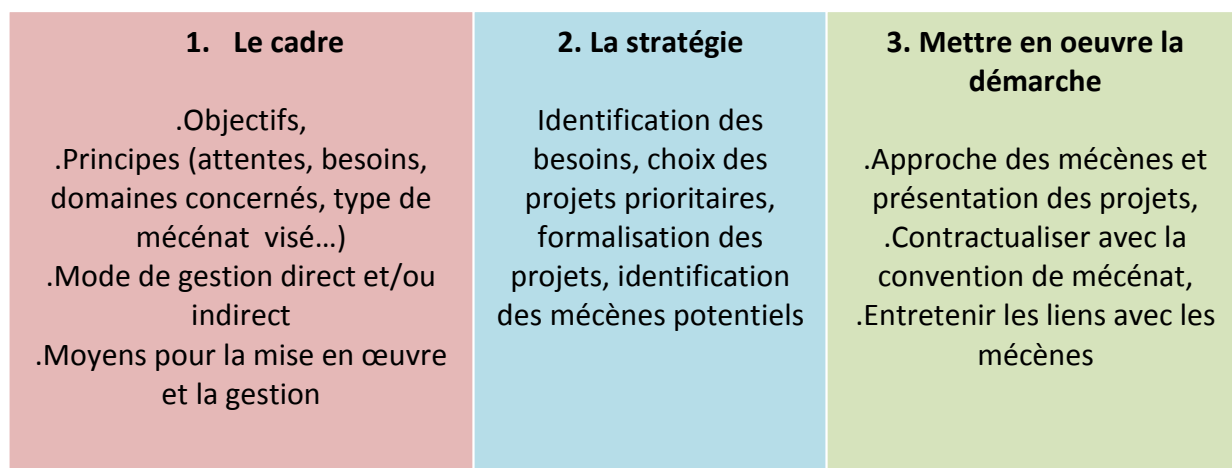
→**Optimiser de son impôt.**

Ces éléments doivent être pris en compte dans la réflexion préalable à la définition de sa stratégie de collecte. Ils constituent également des points d'argumentation indispensables pour mobiliser les entreprises.

STRATÉGIE DE MÉCÉNAT, MODE DE GESTION ...

• Définir une démarche de recherche de mécénat :

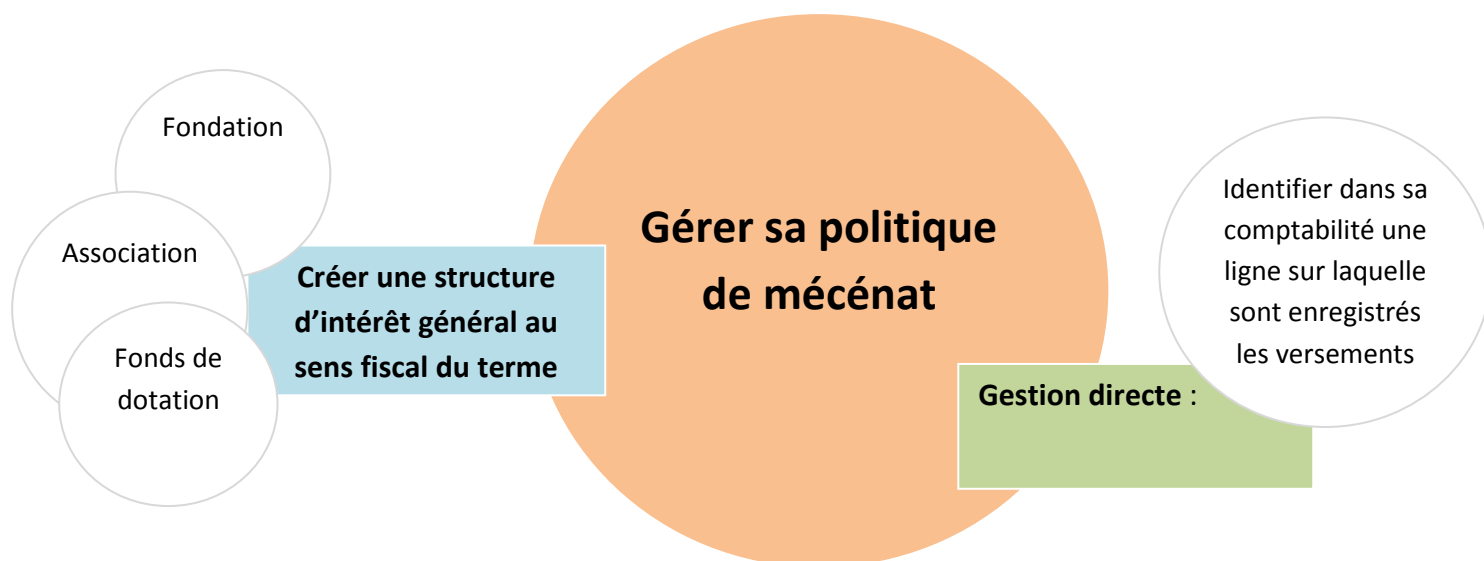
Inscrire une action de mécénat dans la durée nécessite de définir une stratégie, de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'action.



La nécessité d'impliquer les élus est fondamentale, car ils peuvent être les ambassadeurs des projets, pour attirer et convaincre.

• Le choix du mode de gestion du mécénat :

Le choix d'une gestion interne ou dans le cadre d'une structure dédiée dépend à la fois des objectifs visés, de la vision stratégique et de la politique à mettre en œuvre, des moyens existants pour gérer la politique de mécénat.



DES RESSOURCES

Des études...

→Le Mécénat « un dispositif simple et attractif pour réussir vos partenariats »

http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/mecenas_brochure_pratique.pdf

→Les collectivités à l'heure du Mécénat

<http://regions-france.org/wp-content/uploads/2016/10/1609SG111-Etude-me%CC%81ce%CC%81nat-des-collectivite%CC%81s-territoriales-VD.pdf>

→Guide Mécénat & collectivités

http://www.admical.org/sites/default/files/uploads/basedocu/guide_mecenas_collectivites_admical.pdf.pdf

→Guide Mécénat - entreprises et associations

http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/mecenas_guide_juridique.pdf

Des acteurs...

→ADMICAL

<http://www.admical.org/>

→Centre Français des Fonds et Fondations

<http://www.centre-francais-fondations.org/qui-sommes-nous>

→Association Française des Fundraisers

<http://www.fundraisers.fr/>

→Fondation de France Centre –Est

<https://www.fondationdefrance.org/fr/fondation-de-france-centre-est>

Des bases juridiques...

→ Arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000662155>

→ Loi Aillagon du 1er août 2003

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000791289&categorieLien=id>

→ Les structures dédiées au mécénat

http://www.admical.org/sites/default/files/uploads/basedocu/les_reperes_admical_ndeg5_-_les_structures_dediees_au_mecenat.pdf

→ L'éligibilité au mécénat des personnes publiques

http://www.admical.org/sites/default/files/uploads/basedocu/les_reperes_admical_11_leligibilite_a_u_mecenat_des_personnes_publices.pdf

Des outils...

→ Plateforme de collecte de mécénat

https://www.commeon.com/fr?gclid=CImaqfOr_tICFQ4o0wodg_gN1A

→ Exemple de convention de mécénat

http://www.bretagne-mecenat.fr/public/Modele_convention_mecenat_-_CRES_NPDC.pdf

→ Rescrit fiscal

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13551>

→ Modèle de reçu fiscal de dons

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17454>